

28 juin 2013 - n° 24  
130054

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS CONCLUE AVEC LA SOCIETE BUS-EST – AVENANT N° 8**

Considérant que par convention de délégation de service public conclue pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a confié la gestion et l'exécution des services de transports publics urbains à la Société Bus Est.

Qu'une réflexion a été menée entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et le délégataire de transports publics urbains pour faire évoluer l'ensemble du dispositif du transport et répondre ainsi aux observations et demandes précises et qualifiées d'usagers.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'avenant n° 8 a pour objet d'apporter des améliorations sur le réseau en vue de développer son utilisation, de prendre en compte l'intermodalité avec la SNCF via la création de titres intermodaux et de réduire le montant de la contribution financière de la collectivité à hauteur de 10 000 € / an par rapport à la convention en vigueur.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer cet avenant.

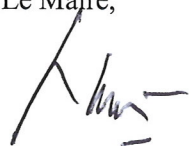
**ADOpte PAR 27 VOIX POUR**

Contre : 8 (J.L. BOURDON - F.LEGRAND - V.BENOIT - F.WALTER  
S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme

Le Maire,



  
Christian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 28 juin 2013

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 32

Procurations..... 3

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT (en retard - arrivée au point n° 2), Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE (procuration à Ozan RUMELIOGLU à partir du point n° 14), Catherine GRAVIER (procuration à Pierre ENKAOUA au point n° 1), Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA et Sébastien ROCHOTTE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Excusés et ont donné procuration :

Daniel CHRISTOPHE	à	Christian PIERRET
Antoine SEARA	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Ramata BA

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE, remplacé par Monsieur Ozan RUMELIOGLU à partir du point n°14.

-----